

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS
2023-2024-2025**

Avis est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de La Prairie adoptera le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le **mardi le 5 juillet 2022, à compter de 19 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie.

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions, porteront exclusivement sur ce sujet.

Tous les contribuables sont invités à assister à cette séance du conseil.

Donné à La Prairie, ce 23 juin 2022

(Signé) Marie-Pier Savard

Me Marie-Pier Savard, avocate
Greffière adjointe